

CHAPITRE 1.2. SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2007

En 2007, l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance soutenue par la consommation et les investissements internes et tirée par les cours élevés des matières premières, l'accès à des financements diversifiés et la réduction de la dette. Cette croissance est cependant ralentie par rapport aux quatre années précédentes en particulier en raison des difficultés du secteur pétrolier dans le delta du Niger au Nigeria. Les perspectives économiques, encore bonnes au milieu de l'année 2008, risquent néanmoins de s'assombrir du fait de la crise financière d'octobre. La fin de l'année 2007 a été en outre marquée par la hausse du coût des produits pétroliers et alimentaires et l'échec de la signature de l'Accord de Partenariat Économique avec l'Union européenne.

1.2.1. SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE



Une croissance économique robuste, mais ralentie en 2007

Après les mauvaises performances économiques des années 1980 et 1990, marquées par l'effondrement des cours mondiaux des matières premières, la crise économique et financière qui a suivi, puis la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la région a amorcé une période de croissance robuste depuis le début des années 2000, malgré un fléchissement en 2007.

De nombreux États ont consolidé leur position d'exportateurs de produits miniers et d'hydrocarbures et ont vu leurs rentes croître dans un contexte de hausse des prix. Le Nigeria a, bien entendu, pesé fortement avec une production supérieure à 120 millions tonnes de pétrole. La croissance économique en a été stimulée avec également des effets d'accroissement des inégalités, voire de *Dutch Disease*⁵ accentuant les risques de corruption et de conflictualité (cf. 2.1.4. et 2.3.3.).

Ces dernières années ont été marquées dans plusieurs pays par une forte expansion du secteur tertiaire et un boom de l'immobilier. Les pays de la région ont également diversifié leurs partenaires et bénéficié de financements importants tant de la part des pays émergents d'Asie (notamment des la Chine et de l'Inde) que des pays pétroliers (fonds souverains, banques islamiques, etc.) et de fonds privés (fondations, transferts des migrants).

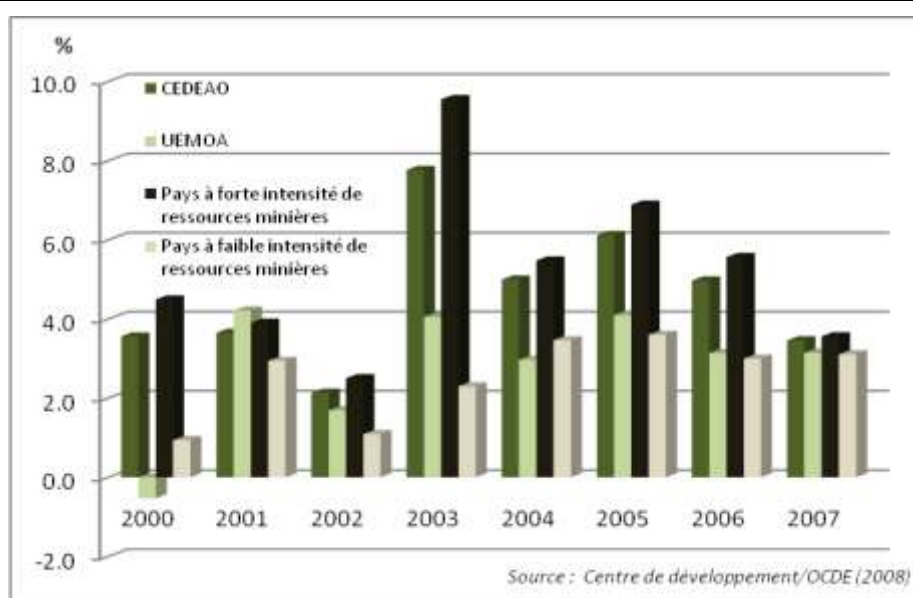
Entre 2003 et 2007, le taux de croissance des pays de la CEDEAO s'est élevé en moyenne à 5,5 % par an. La conjoncture des pays à forte intensité en ressources minières⁶ est particulièrement bonne depuis 2003. Quoique plus modéré (3,1 %), le taux de croissance des pays à faible intensité en ressources minières reste tout de même plus élevé qu'avant 2003 (cf. graphique 1.1.). Cette situation est imputable à une demande et des investissements internes soutenus. En 2007, le taux de croissance dans la région est moins important (3,6 %) en raison des perturbations dans la production de pétrole du delta du Niger au Nigeria et des crises socio-politiques qui continuent d'affaiblir les conditions de production.

⁵ Syndrome hollandais ou encore « malédiction des ressources naturelles ».

⁶ Les pays à forte intensité minière sont ceux dont les exportations de produits miniers (y compris le pétrole et le gaz) dépassent un tiers des exportations totales : Ghana, Guinée, Mali, (Mauritanie), Niger, Nigeria, Sierra Leone.

La croissance économique de la zone UEMOA, maintenue à 3,1 % en 2007, reflète des tendances contrastées. La signature de l'Accord de Ouagadougou et le déroulement satisfaisant des élections dans plusieurs États membres n'ont pas relancé pleinement l'activité économique dans la zone. A cela s'ajoutent les difficultés économiques et financières des filières cotonnières. La production des pays de l'UEMOA est en effet passée de 700 000 tonnes de coton fibre durant la campagne 2002/03 à 500 000 tonnes pour la campagne 2007/08⁷. L'appréciation de l'euro et donc du FCFA vis-à-vis du dollar US (+10 % au cours de l'année 2007, et +30 % entre 2002 et 2007) a handicapé la compétitivité et la rentabilité des filières cotonnières des pays de l'UEMOA : alors que les cours internationaux du coton ont connu entre 2002 et 2007 une croissance de plus de 37 %, passant de 46 à 63 US cents/pound, le prix du coton en FCFA a baissé de 6 % au cours de cette même période du fait de l'appréciation de l'euro face au dollar. En dépit de ces difficultés, la production agricole a été globalement soutenue et de plus les cours mondiaux élevés de l'or et de l'uranium ont permis à certains pays membres de l'UEMOA d'afficher un taux de croissance relativement élevé.

Graphique 1.1. Taux de croissance du PIB réel en Afrique de l'Ouest (2000-2007)



Selon les estimations (à mi-2008), la CEDEAO affichait un taux de croissance moyen de 5,6 % en 2008 et de 5,7 % en 2009. Néanmoins, le contexte international est devenu globalement moins favorable sous l'effet d'une crise multiforme : l'économie mondiale ralentit et les marchés sont perturbés par la crise financière d'octobre 2008. Parallèlement, les cours des matières premières, après avoir atteint un sommet début 2008, sont retombées à des niveaux nettement plus bas.

Certes, les économies ouest-africaines, comme celles du reste de l'Afrique, ont jusqu'à présent été peu sensibles à ce retournement de la conjoncture mondiale. Mais les risques de contagion existent que ce soit à travers le ralentissement de l'économie mondiale, le renversement des flux d'investissements de portefeuille vers quelques pays relativement attractifs comme le Nigeria. Enfin, l'instabilité des prix internationaux se répercute sur lourdement sur les États et les ménages dont la capacité d'adaptation est limitée.

⁷ La production cotonnière de l'UEMOA a même atteint 900 000 tonnes durant la campagne 2003/04.

Une amélioration de la gestion économique

En matière de gestion économique, l'amélioration des systèmes de recouvrement des impôts et les retombées de la conjoncture avaient permis d'accroître le revenu des États ces dernières années. De 18 % du PIB (hors dons) en moyenne de 1997-2002, il était passé à 20 % en 2006. Au cours de la même période, le budget passait d'une situation de déficit à un excédent de 6 % du PIB régional grâce à l'évolution des prix des matières premières, notamment du pétrole.

Cette amélioration avait été accompagnée par d'importantes annulations de dette négociées dans le cadre de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). En 2005 et 2006, les allègements de dette accordés par les pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) ont respectivement atteint 6,5 et 11,5 milliards de dollar US, soit 51 % et 59 % des montants de l'aide. 85 % de ces allègements ont bénéficié au Nigeria et ont eu pour effet de libérer une partie des ressources publiques vers les secteurs économiques et sociaux.

Ces avancées ont été contrariées en 2007 du fait de la réduction des opérations exceptionnelles d'allègement de la dette⁸ : le revenu des États de la CEDEAO est retombé à 17 % en 2007, avec un budget déficitaire à hauteur de -0,4 % du PIB. Parallèlement, les flux d'aide apportés par les pays non membres du CAD⁹ ont apporté de nouvelles ressources financières sous la forme d'aide projet ou de crédits commerciaux. Selon les pays du G8, ces flux risquent de compromettre le processus de désendettement engagé avec les pays de l'OCDE (cf. encadré 1.6.).

Encadré 1.6. PPTE, IADM versus endettement des pays émergents

Depuis quelques années, les pays de l'OCDE ont engagé plusieurs initiatives visant à alléger la dette des pays africains. L'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) a approuvé en 2006 des allègements de dette en faveur de 29 pays dont 25 africains pour un montant total de 35 milliards de dollars. En outre, le G8 a proposé en juin 2005 que trois institutions multilatérales — FMI, Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et Fonds africain de développement (FAfD) — annulent la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, dans le but de les faire progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Mais les pays du G8 se sont montrés préoccupés, à plusieurs reprises, du rôle croissant que pourrait avoir les pays émergents dans le ré endettement insoutenable des États africains. Ils ont récemment appelé ces pays « à une coordination renforcée (...) pour éviter que ne s'accumulent des niveaux insupportables de dette dans les pays à faible revenu » (Club de Paris). Ils ont également appelé à la création d'une « charte internationale du prêt responsable » pour éviter le retour à la spirale de la dette.

Source : Club de Paris (2007)

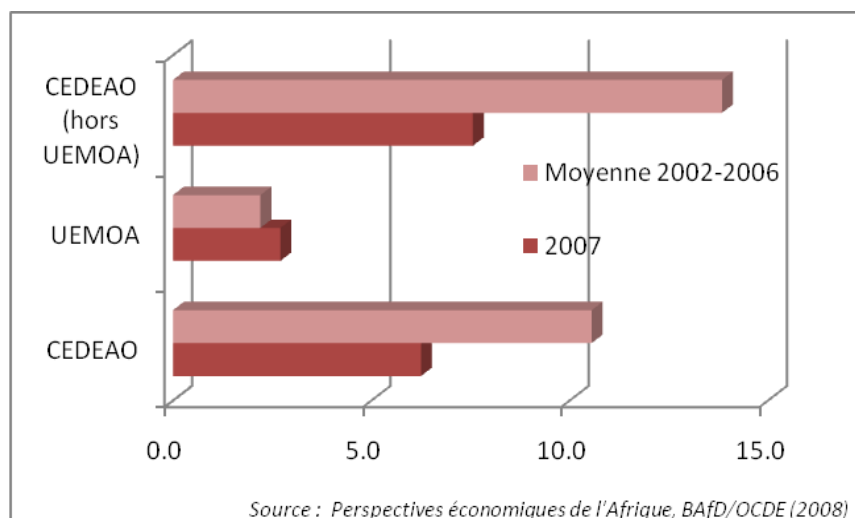
De son côté, l'inflation a été relativement bien maîtrisée. Le taux d'inflation affiche son niveau moyen le plus faible depuis de nombreuses années. Cela est notamment remarquable pour les pays de la CEDEAO hors zone franc dont le taux d'inflation est passé de 13,8 % sur la période 2002-2006 à 7,6 % en 2007 (cf. graphique 1.2.). La mise en œuvre de politiques monétaires restrictives, en

⁸ Avec la fin des opérations exceptionnelles d'allègement de la dette de ces dernières années, l'aide publique au développement distribuée par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD) a totalisé 103.7 milliards de dollars US, ce qui marque un recul de 8.4 % en termes réels par rapport à 2006, selon les données provisoires communiquées par les membres.

⁹ CAD = Comité d'Aide au Développement (OCDE).

particulier au Nigeria et Ghana, a permis en grande partie d'obtenir ces résultats. Néanmoins, les pressions inflationnistes importées, conséquence de la hausse des cours des produits pétroliers et alimentaires sur le marché mondial, ont remis en cause ces efforts à la fin de l'année.

Graphique 1.2. Taux d'inflation en Afrique de l'Ouest (2007 comparé à 2002-2006)



Les pays de l'UEMOA ont connu une augmentation de leur taux d'inflation : 2,7 % en 2007 contre une moyenne de 2,2 % entre 2002-2006. Certes, l'appréciation de l'euro face au dollar US a permis de limiter les pressions inflationnistes importées. Mais l'application de mesures exceptionnelles a été rendue nécessaire : subventions au profit de certains produits issus du pétrole, réduction ou suspension de taxes sur certains produits importés, politique de déstockage des stocks publics de céréales accompagnée de ventes à des prix modérés. Mi 2008, les projections pour 2008 et 2009 tablaient sur un reflux progressif de l'inflation dans la région. La crise financière d'octobre 2008 risque à nouveau de modifier la donne, sans que l'on puisse encore aujourd'hui dégager des tendances fiables. La baisse des cours internationaux des produits de base, liée à la baisse de l'activité économique mondiale, devrait limiter les risques d'inflation importée et relâcher la pression sur le budget des États importateurs. A l'inverse, la conjoncture sera moins favorable pour les pays exportateurs.

1.2.2. SITUATION ALIMENTAIRE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

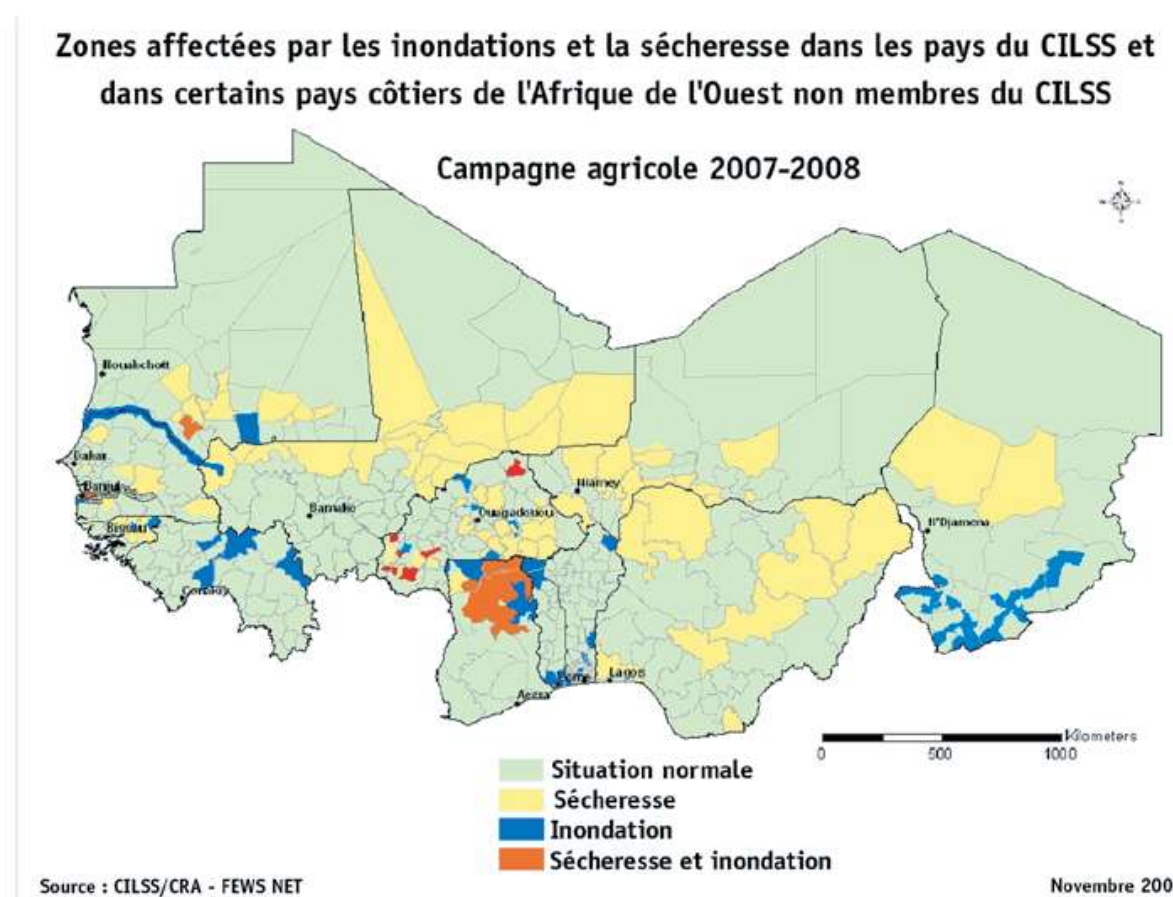
La situation alimentaire de l'Afrique de l'Ouest est entrée dans une phase critique à la fin de l'année 2007. Elle est le résultat de la baisse de la production céréalière¹⁰, mais surtout de la hausse des prix alimentaires des produits importés qui ont fortement affecté le budget des ménages notamment urbains.

¹⁰ La production céréalière ne représente certes qu'un aspect du problème de la sécurité alimentaire des ménages. Celle-ci repose également sur la disponibilité d'autres produits : tubercules, viandes et poissons, fruits et légumes. L'absence d'informations consolidées et fiables au niveau régional pour ces autres productions a conduit à limiter l'analyse de la disponibilité agricole aux seules céréales.

Une production céréalière en légère baisse

Que ce soit dans les pays sahéliens ou côtiers, la production agricole a été affectée par une saison pluvieuse contrastée. Après les pluies inférieures à la normale enregistrées en juin et juillet 2007, les précipitations se sont nettement améliorées à partir du mois d'août dans les principales zones productrices. De violentes précipitations et des inondations ont parfois endommagé les cultures au Burkina Faso, au Ghana, en Mauritanie, au Nigeria, en Guinée, et au Togo. A l'inverse, la fin de la saison a été marquée par un arrêt prématuré des pluies vers la mi-septembre. Cette sécheresse a affecté la production agricole dans plusieurs pays et zones : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Nord Nigeria, Nord Ghana, Sénégal etc. (cf. carte 1.2).

Carte 1.2. Campagne agricole 2007/08



Le bilan de la campagne agricole en Afrique de l'Ouest indique une production céréalière de 47,4 millions de tonnes en 2007/2008 (hors Libéria) contre 49 millions tonnes pour la campagne agricole 2006/2007. Les pays sahéliens ont connu une campagne relativement bonne, à l'exception notable du Sénégal et du Cap Vert. La production céréalière brute des pays sahéliens (CILSS) a atteint 14,8 millions de tonnes en 2007/2008, en baisse par rapport à 2006-2007, mais supérieure de 16 % à la moyenne des cinq dernières années (2002 à 2006) (cf. tableau 1.2). En revanche, elle a connu une baisse significative dans les zones céréalières du Nord du Nigeria et du Ghana ce qui a accentué les tensions sur les marchés locaux.

Tableau 1.2. Production céréalière brute au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Milliers de tonnes	Moyenne des cinq dernières campagnes	Campagne 2006-2007	Campagne 2007-2008	Écart
Pays CILSS	13 000	15 032	14 764	-2 %
Pays côtiers (hors Libéria)	-	34 741	32 462	-7 %
Sahel & Afrique Ouest	-	49 773	47 226	-5 %
Pays ayant connu une baisse de la production par rapport à la campagne 2006-2007	-	Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Niger, Tchad, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria		

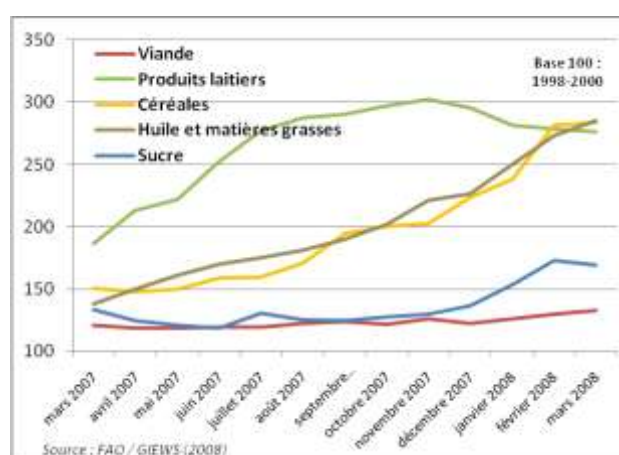
Source : CILSS/CRA (2008)

La hausse des prix alimentaires

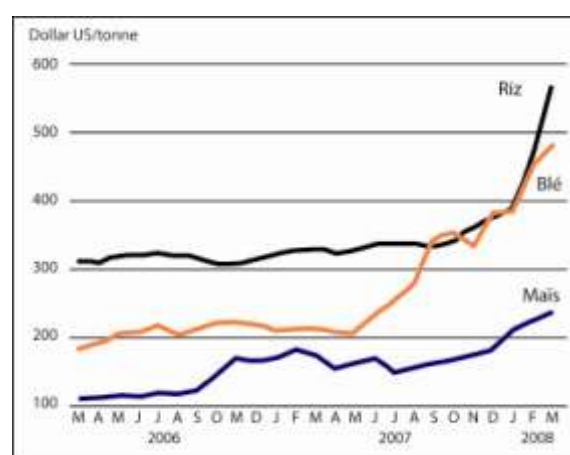
Aux déficits localisés de la production céréalière, s'est ajoutée, depuis la fin de l'année 2007, la hausse remarquable des prix mondiaux des produits alimentaires, qui s'est transmise au niveau régional. Cette tendance s'est prolongée en 2008 et a affecté la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des zones à risque et de la frange urbaine la plus modeste.

Entre 2006 et 2007, l'indice de prix des produits alimentaires sur le marché mondial a augmenté de 23,5 %. Cette hausse, qui s'est prolongée en 2008, concerne en particulier les produits laitiers (79 %), les huiles et matières grasses (49 %) et les céréales (39 %). Les prix de référence mondiaux de la plupart des produits agricoles ont atteint ou dépassé les niveaux record antérieurs, du moins en termes nominaux¹¹ (cf. graphiques 1.3.).

Graphique 1.3(a). Indice de prix des denrées alimentaires



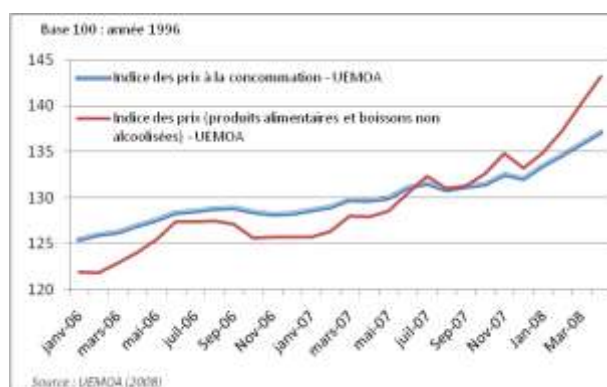
Graphique 1.3(b). Évolution du prix des céréales



¹¹ Les prix d'un certain nombre de matières premières agricoles, bien que très élevés en termes nominaux, restent encore inférieurs aux prix enregistrés dans les années 1970 mesurés en termes réels (ajustés par l'inflation).

Cette augmentation a eu des effets négatifs sur le pouvoir d'achat et la sécurité alimentaire des ouest-africains, notamment pour les pays les plus dépendants des importations de riz et de blé. Ces impacts ont été variables selon les ménages (les plus pauvres consacrent entre 60 et 80 % de leur budget aux dépenses alimentaires) et les espaces¹².

Graphique 1.4(a). Indice des prix alimentaires dans les pays de l'UEMOA



Graphique 1.4(b). Indice des prix alimentaires au Nigeria



Dans la *partie Est*, les tensions inflationnistes ont été les plus marquées au Niger et au Nigeria du fait de la baisse de la production locale, de la hausse du coût des intrants, des politiques restrictives des importations ainsi qu'une forte demande des industries agro-alimentaires (aliments pour bétail, brasserie). Sur le marché céréalier de Kano (Dawanu) au Nigeria, un des plus importants au niveau régional, les prix du maïs et du sorgho ont respectivement augmenté de 80 % et 54 % entre août 2007 et janvier 2008. Ils restent néanmoins inférieurs à ceux de la campagne 2004/05. En revanche, les répercussions de la hausse des prix alimentaires internationaux ont été limitées en raison de la dépendance limitée de cette zone des importations extrarégionales (15 % pour le Nigeria, et 5 % pour le Bénin ou le Niger).

Ce n'est pas le cas des pays du *bassin Ouest* qui sont, eux, fortement dépendants des importations de riz et de blé. Le Sénégal importe plus de la moitié de ses besoins en céréales (soit 900 000 tonnes de riz et de blé). La Mauritanie est dépendante des importations de mil et sorgho venant du Sénégal et du Mali et surtout des importations de blé du marché international. Les ménages urbains et périurbains de cette zone ont ainsi été particulièrement affectés par la hausse des prix mondiaux.

Dans le *bassin Centre* (entre le Ghana et la Côte d'Ivoire), les prix des céréales locales sont restés globalement stables. La suppression de taxes et droits de douanes, la vente de vivres à prix modéré ont permis de maintenir une situation acceptable. Cependant, la hausse significative du prix du riz importé, l'augmentation des coûts de transports et l'interdiction d'exportation de la part de certains pays sont susceptibles d'aggraver la situation.

Même si elles restent insuffisantes, des mesures en faveur des populations vulnérables ont été prises par plusieurs pays : vente à prix modéré, ouverture des stocks publics, subventions aux intrants pour la prochaine campagne etc. A l'inverse, des restrictions à l'exportation des céréales et autres produits agricoles vivriers ont parfois aggravé les tensions régionales.

¹² L'Afrique de l'Ouest est ici découpée en trois espaces. Bassin Est : Bénin, Niger, Nigeria, Tchad.
Bassin Centre : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo.
Bassin Ouest : Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal.

Ces mesures ont témoigné d'une tendance à un repli sur soi, préjudiciable non seulement à la sécurité alimentaire mais également à la cohésion régionale, alors même que la CEDEAO tente d'apporter des solutions régionales : fluidification des échanges, subventions aux intrants, appuis financiers pour favoriser l'accès à l'alimentation des ménages les plus pauvres, achats alimentaires groupés, etc. A moyen et long terme, la crise soulève avec force la question de la relance de l'agriculture au travers notamment des politiques nationales et de la mise en œuvre de la politique agricole commune (ECOWAP). Mais celles-ci ne pourront être efficaces sans une meilleure protection du marché alimentaire. A cet égard, les négociations autour du Tarif Extérieur Commun (TEC) et de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne sont essentielles.

1.2.3. L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'année 2007 marque aussi une étape importante dans les relations de l'Afrique de l'Ouest avec le reste du monde (*ce thème vu au travers de la presse est par ailleurs repris dans la partie 1.3*). Après l'organisation du troisième sommet Chine-Afrique en décembre 2006, c'est le sommet UE/Afrique de Lisbonne qui aura marqué la fin de cette année 2007. L'Union européenne, considérée dans son ensemble, demeure le premier partenaire commercial de l'Afrique de l'Ouest. Le rôle croissant des Etats-Unis et la montée en puissance de la Chine comme d'autres partenaires commerciaux (Brésil, Corée du Sud, Afrique du Sud, Inde etc.), marquent l'évolution des relations extérieures de l'Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat UE-Afrique plus équilibré pourrait se dessiner. Le plan d'action 2008-2010 pour lancer le nouveau partenariat et la signature des accords de coopération entre la Commission et les 31 États ACP d'Afrique subsaharienne constituent des avancées importantes obtenues à Lisbonne. Mais, les négociations autour de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne n'ont pas pu aboutir à la fin 2007.

Quelques enjeux de l'APE

L'Accord de Partenariat Économique (*cf. encadré 1.7.*) est entendu comme un Accord de libre échange (ALE) régional global couplé avec l'aide, passé entre l'Union Européenne (UE) et les États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie). L'Accord de Cotonou insiste sur le fait que l'APE a pour objet de « *promouvoir l'intégration régionale et le développement économique* ». Cet accord vise à remplacer à partir de 2008 les avantages non réciproques dont ont bénéficié les États ACP par un régime compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Plusieurs enjeux sous-tendent l'APE : la transition fiscale liée à la baisse des droits de porte compensée par l'accroissement de l'assiette fiscale, la TVA et l'impôt progressif ; la coordination des politiques commerciales permettant de définir au niveau de la région CEDEAO + Mauritanie une hiérarchie des produits sensibles et la définition d'une politique commerciale sur un horizon de long terme (2008-2020).

Encadré 1.7. L'Accord de Partenariat Économique (APE)

Depuis les années 1970, les relations commerciales entre l'Union Européenne (UE) et l'Afrique de l'Ouest (AO) se fondaient sur des accords préférentiels (Accords de Lomé). La plupart des produits des pays de l'AO bénéficiaient d'un accès en franchise de douane (ou par quota) au marché de l'UE. Le régime des préférences des Accords de Lomé est non réciproque et arbitrairement discriminatoire, ce qui le met en contradiction avec les principes de non discrimination et de la Nation la Plus Favorisée (NPF) de l'Article I du GATT et l'exclut de la Clause de réhabilitation sur les préférences commerciales en faveur des pays en développement ou de l'Article XXIV du GATT sur les Accords Commerciaux Régionaux.

Dans les années 1990, l'UE a décidé de mettre un terme aux préférences et a proposé les APE. Les pays de l'AO et les autres pays ACP se sont opposés aux APE en tant que ALE mais ont finalement accepté de les négocier (Cotonou a ainsi remplacé Lomé). L'Accord de Cotonou prévoyait une période préparatoire (2000 – 2007) au cours de laquelle ont eu lieu les négociations APE et durant laquelle le régime commercial préférentiel non réciproque de Lomé/Cotonou était maintenu.

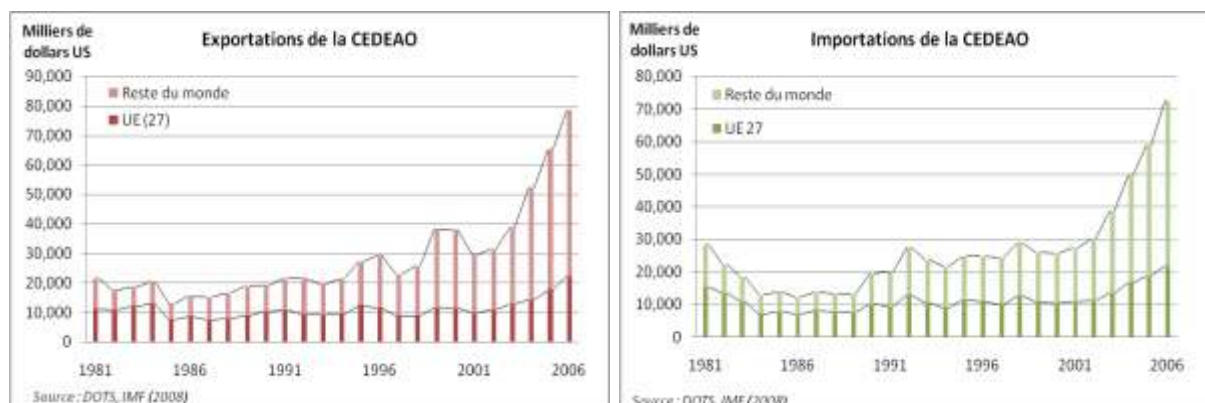
Les Accords de Partenariat Économique présentent les quatre principales caractéristiques ci-après :

- ✓ Les Accords de libre échange : Les APE prévoient le passage du système de préférences commerciales non réciproques accordées par l'UE aux pays ACP à un nouveau système caractérisé par la réciprocité c'est-à-dire que les pays ACP ouvrent à leur tour leurs marchés aux produits européens.
- ✓ L'aide financière : Elle constitue un élément déterminant des APE qui doivent contribuer à supporter les coûts de l'ouverture commerciale et des ajustements nécessaires.
- ✓ Les Accords régionaux : Selon l'article 35.2 de l'Accord de Cotonou « la coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des Etats ACP, considérant que l'intégration régionale est un instrument clé de leur intégration dans l'économie mondiale ».
- ✓ La flexibilité : La négociation d'APE sera flexible sur les questions suivantes : le calendrier d'ouverture progressive ; la préservation des acquis ; la mise en place d'une durée de transition suffisante ; l'amélioration de l'accès au marché des produits ACP « par le biais notamment du réexamen des règles d'origine » ; la couverture finale des produits compte tenu des secteurs sensibles ; le degré d'asymétrie pour le démantèlement tarifaire.

Source : www.epa.ecowas.int

Du point de vue de l'Union européenne, l'APE lui permet d'accéder plus facilement au marché ouest-africain, comme aux autres marchés ACP, dans une période de forte concurrence avec les pays émergents. En dépit de l'érosion de la part qu'elle représente dans le commerce extérieur de la CEDEAO, l'Union européenne prise dans son ensemble demeure le premier partenaire commercial de la région (cf. graphique 1.5.). La CEDEAO exporte vers l'UE essentiellement des matières premières minières ou agricoles (dont les produits issus de la pêche) et importe des produits manufacturés.

Graphique 1.5. Les échanges entre la CEDEAO et l'Union européenne



Des négociations sans issue régionale

Les désaccords apparus lors des négociations, en particulier en 2007, n'ont pas permis de trouver une issue acceptable par les parties, encore moins une solution régionale pour l'ensemble composé de la CEDEAO et de la Mauritanie. Des pistes telles que la prorogation de la dérogation en cours auprès de l'OMC auraient pu être explorées. La volonté de l'Union européenne de privilégier un accord a minima concernant l'accès au marché pour les marchandises et l'aide comme levier pour l'accompagnement du processus de libéralisation des échanges a été un des points de blocage.

Les pays ouest-africains ont considéré que cette solution n'était pas faisable dans les délais proposés et qu'elle risquait de compromettre leur processus de développement. Même si les pays membres de la CEDEAO devraient bénéficier de l'amélioration de l'accès aux marchés de l'UE, il est probable que la suppression des droits de douane sur l'essentiel des produits provenant de l'UE entraîne une baisse considérable des recettes publiques, une concurrence sur certains secteurs stratégiques et une érosion du marché régional.

Au lieu de favoriser la cohésion régionale, la volonté de signer l'APE avant la date butoir de fin 2007 a provoqué la division au sein des États membres de la CEDEAO :

- ✚ Les pays les moins avancés (PMA), conservant un large accès en franchise de droits au titre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA), ont refusé de signer cet accord. Le Cap Vert, qui ne bénéficie plus du statut de PMA depuis le 1er janvier 2008, a été autorisé à exporter sous le régime TSA pour une période de transition de trois ans.
- ✚ La Côte d'Ivoire et le Ghana (de même que le Cameroun), ne pouvant bénéficier de ces avantages, ont paraphé un accord dit intérimaire qui leur permet de maintenir un accès privilégié au marché européen. Mais les engagements pris en matière de libéralisation et d'élimination des barrières tarifaires sont différents selon les pays en termes d'échéances comme de contenu.
- ✚ Le Nigeria quant à lui n'a pas signé d'accord. Et, bien qu'il ait réclamé un traitement SPG+, il bénéficie du SPG standard (cf. encadré 1.8.). Certaines industries non extractives telles que celles liées à la transformation du cacao ou d'autres du secteur agroalimentaire sont exposées à la concurrence. Le Nigeria craint que les accords bilatéraux puissent être utilisés pour

acheminer les exportations européennes en franchise de droits sur son marché au détriment des industries locales.

Les négociations et les modalités des accords signés (ou non) par pays ont donc conduit à des situations différentes. A l'avenir, l'Union européenne devra certainement montrer plus de souplesse afin de conclure un APE porteur de développement. Pour l'Afrique de l'Ouest, un des aspects les plus importants à ce stade consiste trouver une solution qui permette de signer un *APE régional et complet* avant juin 2009. Cela doit se traduire par l'aboutissement des négociations sur les modalités du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO. Mais les négociations régionales buttent encore sur plusieurs points de désaccords tels que la création d'une cinquième bande au niveau du TEC CEDEAO ou la hiérarchie des produits sensibles qui pourraient permettre de protéger certaines filières agricoles ou industries locales. La CEDEAO comme l'Union européenne devraient proposer des mesures claires de compensation afin de préserver la cohésion régionale.

Encadré 1.8. Le système de préférences généralisées de l'UE

Le Système de préférences généralisées (SPG) accordé par l'Union européenne aux pays en développement a été modifié récemment. Le nouveau SPG est entré en vigueur au 1er juillet 2005, et il s'applique jusqu'au 31 décembre 2008. Ce SPG prévoit :

- ✓ Un régime général : il prévoit une suspension des droits de douane pour des produits dits « non sensibles » et une réduction des droits de douane de 3,5 % ou 20 % pour les produits sensibles ;
- ✓ Un régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+) : il prévoit une suspension des droits de douane pour la presque totalité des produits, qu'ils soient sensibles ou non.
- ✓ Un régime spécial en faveur des PMA, Tout Sauf les Armes (TSA).

Pour les pays de CEDEAO - Mauritanie, la répartition est la suivante :

- ✓ Pays les moins avancés : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo;
- ✓ Pays relevant du régime général : Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria;
- ✓ Pays relevant du SPG+ : aucun.

Source : texte repris du *GRET (2005) : Impacts de l'APE UE-CEDEAO – Synthèse bibliographique.*

L'APE a pour ambition de contribuer à renforcer l'ouverture commerciale de l'Afrique de l'Ouest avec l'UE qui est encore aujourd'hui son principal partenaire. A un moment où les négociations de l'OMC sont dans l'impasse et où la crise économique s'annonce dans les pays de l'OCDE, la tentation d'un repli protectionniste des grands ensembles régionaux n'est pas à exclure. Cette situation pourrait singulièrement compliquer la poursuite du processus de négociation, même si elle est a contrario susceptible d'ouvrir de nouvelles marges de négociations pour les pays ouest-africains. Un possible échec de l'APE pourrait entraîner une accélération de la diversification engagée des partenaires commerciaux de la région.

L'Afrique de l'Ouest a connu une fin d'année 2007 particulièrement difficile. La crise de l'énergie (hausse du coût des produits pétroliers), l'insécurité alimentaire provoquée par l'augmentation des prix alimentaires, comme l'absence de signature de l'Accord de Partenariat Économique avec l'Union européenne, ont pesé sur les économies ouest-africaines et sur celui du processus d'intégration régionale.

SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages et autres publications

BAD, OCDE (2008) : *Perspectives économiques en Afrique 2008*. BAD-OCDE, Mai 2008.

CEDEAO, UEMOA (2008) : *Négociations de l'Accord de Partenariat Économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne*. Réunion extraordinaire du comité ministériel de suivi des négociations APE, réunions des experts, Nouakchott, 18-19 février 2008.

IMF (2008) : *Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa*. World Economic and Financial Survey, April 2008.

FAO/GIEWS (2008) : *Crop Prospects and Food Situation*. Global Information and Early Warning System on Food and Agriculture (GIEWS), n°2 April 2008.

OCDE, FAO (2008) : *Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO: 2008-2017*.

USAID (2008) : *West Africa Food Security Alert*. Fewsnets, April 16 2008.

EDCPM, ICTSD (2008) : *Éclairage sur les négociations*.

Volume 7, No. 5, Juin 2008

Volume 7, No. 4, Mai 2008

Volume 7, No. 3, avril 2008

Volume 7, No. 2, Marx 2008

Volume 7, No. 1, Février 2008

Volume 6. Numéro 8, décembre 2007 et janvier 2008

Sites internet

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : www.uemoa.int

Site APE de la CEDEAO : www.epa.ecowas.int

Inter-Réseaux développement rural : www.inter-reseaux.org

Portail sur les relations commerciales ACP-UE : www.acp-eu-trade.org

Fewsnets West Africa Centre : www.fews.net

Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD/OCDE) : www.oecd.org

Centre de développement (DEV/OCDE) : www.oecd.org

GRET : www.gret.org

Afrique Caraïbes Pacifique ACP-EU – le Courrier : www.acp-eucourier.info